

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
27 février 2020

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° AC1044

présenté par  
Mme Bergé, rapporteure

**ARTICLE 29**

I. – À l'alinéa 8, après le mot :

« article, »,

insérer les mots :

« les membres de ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« est renouvelé »,

les mots :

« sont renouvelés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.